

LUMINOTHÉRAPIE AU QUARTIER DES SPECTACLES VOLET CONCEPTION ET RÉALISATION DE VIDÉOPROJECTIONS ARCHITECTURALES POUR NEUF FAÇADES DU QUARTIER DES SPECTACLES INCLUANT UNE PRODUCTION INTERACTIVE

RAPPORT DU JURY

Préparé par : Véronique Rioux, designer industriel, conseillère professionnelle
Approuvé par le jury - 4 juillet 2014

ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS ANONYMES

1. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

9 mai 2014.

2. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1

Le jury comprend neuf membres. Il est composé des personnes suivantes :

Président du jury:

- Francis Laporte, concepteur visuel

Autres membres du jury:

- Juliette Bibasse, productrice en art numérique
- Mélanie Charbonneau, réalisatrice
- Mikaël Charpin, directeur adjoint, responsable du Parcours lumière, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pierre Fortin, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pascal Lefebvre, directeur de la programmation, Partenariat du Quartier des spectacles
- Katharina Meissner, responsable du développement, MUTEK, et consultante pour le réseau Connecting Cities/Public Art Lab Berlin
- Vincent Pasquier, concepteur multimédia
- Roxanne Sayegh, directrice générale, Rencontres internationales du documentaire de Montréal

Une personne assiste aux travaux du jury à titre d'observatrice :

- Stéphanie Jecrois, commissaire au design, Bureau du design de la Ville de Montréal

3. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 1. Elle mentionne une irrégularité observée concernant la proposition 937CA (format 8 1/2 X 11 à la place de 11 X 17). La non-conformité est jugée mineure et la proposition est acceptée. Les 10 propositions reçues sont donc admissibles et seront évaluées par le jury.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

De façon individuelle, les membres du jury font la lecture des propositions. Le jury donne son appréciation suite à l'analyse de chacune des propositions. Les membres du jury procèdent d'abord par élimination puis argumentent pour choisir les trois finalistes.

Au terme des délibérations, les trois finalistes sont :

- Intégral jean beaudoin en collaboration avec Thomas Csanos, Caroline Joassin, Philippe Lamarre (TOXA), Tara Johns et José Navas
- La Camaraderie
- Lüz Studio

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

5. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

12 juin 2014.

6. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Les membres du jury sont les mêmes qu'à l'étape 1.

7. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 2. Les trois prestations déposées sont admissibles et conformes au Règlement.

8. AUDITIONS DES FINALISTES

L'audition des finalistes devant le jury fait partie intégrante des livrables de la deuxième étape. Chaque finaliste dispose d'une période de 20 minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de 20 minutes en interaction avec le jury.

Les 3 auditions ont lieu dans l'ordre suivant, lequel a été déterminé par tirage au sort.

9h30 – Intégral jean beaudoin en collaboration avec Thomas Csanos, Caroline Joassin, Philippe Lamarre (TOXA), Tara Johns et José Navas

10h20 – La Camaraderie

11h20 – Lüz Studio

9. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Lorsque le temps le permet, le jury discute de la prestation concernée suite à l'audition du finaliste. La suite des délibérations se poursuit après l'ensemble des présentations.

Au terme du processus, le jury désigne l'équipe de Lüz Studio lauréate du concours. Les arguments qui ont présidés à la décision sont résumés dans les pages qui suivent.

10. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS

202SA - OPTIK - PROJET LAURÉAT
Lüz Studio



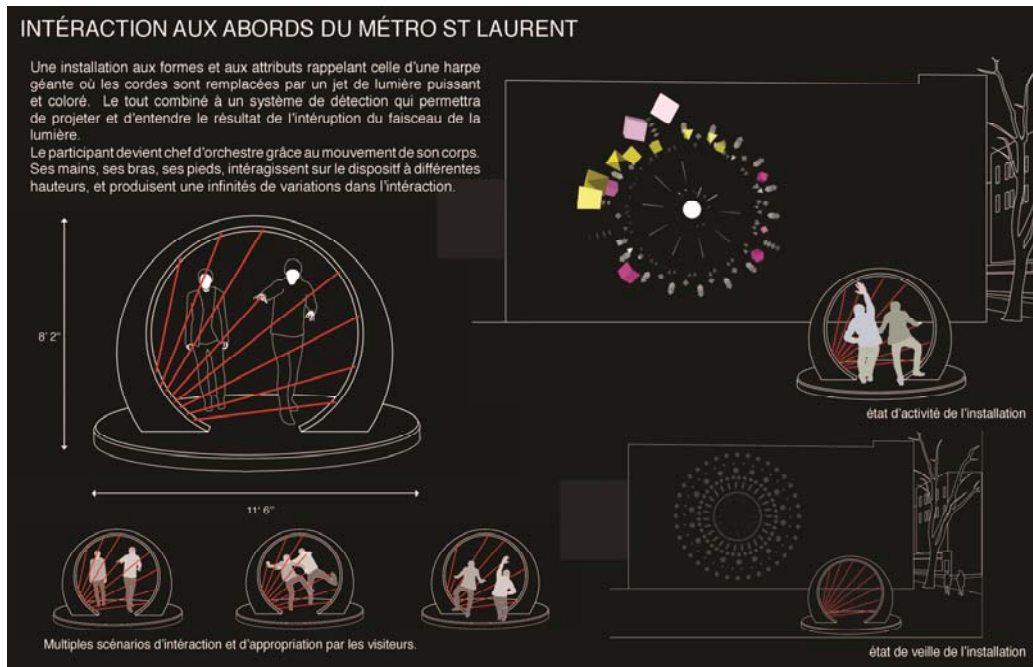
Le projet proposé a beaucoup plu aux membres du jury pour son côté festif axé sur le jeu. L'idée de la fête foraine est forte et l'équipe a démontré les grandes possibilités au niveau des énigmes optiques. L'esthétique graphique a également séduit le jury. Les images sont belles et nous transportent à une autre époque. Les références sont riches. « Un bel écho au Quartier des spectacles ». Le geste interactif est intuitif, simple et accessible à un public de tous âges. En approchant l'installation, on comprend tout de suite ce qui s'y passe.

Les jeux et énigmes optiques des autres surfaces de projection sont en lien avec la façade du métro Saint-Laurent. Un univers cohérent au travers une facture visuelle forte. C'est la prestation qui réussit sans contredit le mieux à établir une complémentarité riche entre les différentes surfaces.

En deuxième étape, le jury a également pu apprécier le volet sonore du projet, qui s'inscrit parfaitement dans la thématique des façades devenues kiosques de foire. L'équipe a également pu bien expliquer le volet technique. Toutefois, le défi de l'installation résidera dans la solidité de construction des ballons et des technologies qui s'y rattacheront, mentionnent les membres du jury.

En somme, le propos des concepteurs est clair, le projet est simple, efficace et très bien construit. La prestation rejoint parfaitement les objectifs du concours.

169LC - METROPHONIA La Camaraderie



Ce projet s'inscrit très bien dans l'identité du Quartier et la proposition a beaucoup plu au jury pour son aspect festif en lien avec l'univers du spectacle. La composante interactive est intéressante et laissait entrevoir beaucoup de possibilités pour les usagers, à l'étape 1 du concours. La proposition présentait également un volet didactique assez bien articulé et l'apport du compositeur à l'étape 2 est un atout indéniable.

En contrepartie, le rendu graphique trop abstrait ne sert pas bien le concept. Le visuel présenté en phase 2 n'a guère convaincu les membres du jury, Les graphiques auraient eu avantage à être encore plus en lien avec les instruments proposés afin d'assurer une compréhension supérieure de l'œuvre et par conséquent une meilleure accessibilité pour le grand public.

Les membres du jury soulignent l'effort de l'équipe afin de résoudre les aspects techniques et la viabilité de leur concept. L'approche conceptuelle est intéressante mais l'expérience avec l'utilisateur demeure somme toute assez subtile. Ce projet conviendrait davantage dans un lieu intérieur que sur une place publique en hiver, mentionnent les membres du jury,

Malgré la qualité de la prestation, à terme, et en comparaison avec le projet lauréat, le jury ne recommandera pas de poursuivre avec cette prestation.

999ZZ - DANSE À 10 (9+1)

Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Thomas Csanos, Caroline Joassin, Philippe Lamarre (TOXA), Tara Johns et José Navas



Ce projet ambitieux a plu au jury puisqu'il exploite la thématique originale de la danse et présente une composante interactive riche. Il s'intègre, lui aussi, très bien dans le Quartier des spectacles. L'idée de pouvoir interagir et se mouvoir dans un dispositif technique représentant la surface est intéressante et est le point fort du concept. La signature graphique est élégante et la trame sonore riche et bien intégrée.

La proposition suscitait, en première étape, plusieurs d'interrogations auprès du jury, notamment au niveau du budget. La proposition semblait beaucoup trop ambitieuse en fonction des moyens disponibles et du programme du concours. Bien que l'équipe ait amélioré certains aspects du concept, la prestation de l'équipe à l'étape 2 n'a pas convaincu le jury et demeure toujours complexe en termes de réalisation et compréhension pour les usagers.

Le concept de base est intéressant mais n'est pas adapté à la surface de projection principale du projet, soit le métro Saint-Laurent. L'intérêt de l'œuvre réside entre autres dans le fait de se voir interagir avec le danseur et l'architecture des bâtiments. Or, on ne voit pas le résultat sur les façades les plus intéressantes et le concept ne semble pas encourager à la découverte du parcours au-delà du métro Saint-Laurent. Le projet serait également mieux adapté à un contexte estival. Le jury souligne également que l'expérience demeure très individuelle en comparaison avec le projet lauréat. Une simplification du concept aurait été bénéfique, de même qu'un resserrement au niveau du propos artistique.

La proposition de l'étape 1 présentait un grand potentiel mais dans sa forme actuelle, le jury n'est toujours pas convaincu de sa faisabilité et de son intelligibilité conceptuelle.

11. RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande au Partenariat du Quartier des spectacles de confier un mandat à l'équipe de Lüz Studio pour le projet Optik.